

**ANIMATION ORGANISEE DANS LE CADRE DE
LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, transmise au contrôle de légalité le 27 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la proposition faite par la Compagnie de la fortune – Théâtre en soi dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes qui se déroulera le 25 novembre 2025,

DECIDE

Article 1 :

Un contrat de vente d'un spectacle est signé avec la Compagnie de la fortune – Théâtre en soi, n° de SIRET 49398142700039, domiciliée à SERY-MAGNEVAL (60800), 7 rue Robert RUEGG, représentée par sa Présidente Valérie BOULARD.

Article 2 :

La prestation consiste en 2 représentations du spectacle « Non à la violence faite aux femmes » avec 3 acteurs, le mercredi 26 novembre 2025 en journée, salle Bernard Kindraich et le samedi 29 novembre 2025 à 20h30, à la MJC Culture à Crépy-en-Valois.

Article 3 :

Le montant de la prestation s'élève 2.998,31 €/TTC.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 1^{er} octobre 2025.

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

02 OCT. 2025



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20251001-DEC2025-101-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025